



300, avenue du Prado
13008 Marseille



59 Promenade Georges Pompidou
13008 Marseille

ENOGLIA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

SYREC
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Siège social : 59 Promenade Georges Pompidou
13008 MARSEILLE
Capital de 80.000 euros – RCS Marseille 300.155.819

ENOGLIA

Société anonyme

RCS : Marseille n° 514.692.045

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société ENOGIA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ENOGIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Votre société constate les résultats sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note « 2. Règles et méthodes comptables – I) Chiffre d'affaires » de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

- Comme indiqué au paragraphe « a) Fais de développement » de la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, la société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par les règles et principes comptables français.

Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités retenues pour l'amortissement des frais de développement ainsi comptabilisés et nous nous sommes assurés que la note de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des

lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Marseille, le 20 mars 2025

SYREC

Marseille, le 20 mars 2025


Stéphane MARFISI
F73D2D1FAB0E4D5...

Stéphane Marfisi

Associé


Luc-René CHAMOULEAU
9D44E723B741485...

Luc-René Chamouleau

Associé

II. ETATS FINANCIERS

BILAN (en milliers d'euros)

Actif	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amortissements	Provisions	
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	12 242	5 348	6 894	6 088
Immobilisations corporelles	1 301	922	379	458
Immobilisations financières	407	92	315	349
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	13 950	6 362	7 588	6 895
Actif circulant				
Stocks	115	31	85	715
Avances et acomptes versés sur commandes	375		375	184
Créances				
Clients et comptes rattachés	8 818	802	8 016	4 391
Autres créances	3 506	339	3 167	3 022
Disponibilités	2 535		2 535	1 432
Charges constatées d'avance	56		56	61
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	15 405	1 172	14 232	9 804
Comptes de régularisation	92		92	0
TOTAL DE L'ACTIF	29 447	7 535	21 913	16 699

	2024	2023
Passif	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres		
Capital social	629	629
Prime d'émission	5 977	5 977
Réserve légale	13	13
Report à nouveau	(2 462)	0
Résultat de l'exercice	(965)	(2 462)
Subventions d'investissement	4 292	3 685
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	7 484	7 841
Autres fonds propres	250	122
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	20	20
Provisions pour charges	305	343
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	325	363
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 763	3 915
Emprunts et dettes financières divers	928	77
Autres emprunts obligataires	2 297	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 340	2 203
Avances et acomptes reçus sur commandes	2 846	432
Dettes fiscales et sociales	1 035	1 302
Autres dettes	0	0
Produits constatés d'avance	644	444
TOTAL DES DETTES	13 854	8 373
TOTAL DU PASSIF	21 913	16 699

Compte de résultat (en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue (biens et services)	8 016	5 074
Montant net du chiffre d'affaires	8 016	5 074
Subventions d'exploitation	46	63
Reprise sur provisions et amortissements	9	419
Transferts de charges	14	27
Production stockée	0	0
Production immobilisée	2 020	2 024
Autres produits	120	187
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	10 225	7 794
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock	600	360
Autres achats et charges externes	5 496	4 878
Impôts, taxes et versements assimilés	43	46
Salaires et traitements	2 410	2 450
Charges sociales	945	956
Dotations aux amort. des immobilisations	1 406	1 430
Dotations aux provisions	332	290
Autres charges	206	162
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	11 438	10 571
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 213)	(2 777)
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	18	64
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	339	199
2. RESULTAT FINANCIER	(322)	(135)
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 535)	(2 913)
Produits exceptionnels	602	595
Charges exceptionnelles	542	630
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	61	(35)
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(509)	(486)
TOTAL DES PRODUITS	10 845	8 454
TOTAL DES CHARGES	11 810	10 916
R E S U L T A T	(965)	(2 462)
RESULTAT DE BASE PAR ACTION	-0,153	-0,39

III. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation de la société et faits caractéristiques de l'exercice

a) Présentation de la Société

ENOGLIA a pour objet de concevoir, commercialiser et assembler des micro-turbomachines au service de la transition énergétique.

ENOGLIA a d'abord développé une gamme de micro-turbines dédiées à la conversion de chaleur fatale ou renouvelable en électricité, intégrées dans des microcentrales électriques appelées « ORC ». La gamme de puissance des ORC ENOGLIA s'établit de 10 à 180kW, en passant par 20, 40 et 100kW.

Son savoir-faire reconnu lui permet de proposer également des services de design de turbomachines innovantes à haute valeur ajoutée.

b) Faits marquants

Conseil d'administration

En date du 2 décembre, 2024, Monsieur Guy Fleury, Administrateur de la Société, est décédé, laissant son poste vacant.

Emission de BSPCE

Le Conseil d'administration en date du 26 mars 2024 a procédé, en application de la délégation de compétence octroyée par l'Assemblée générale du 9 juin 2023, à l'émission de 100.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») au bénéfice de certains salariés cadres de la société, à hauteur de 10.000 BSPCE chacun et au bénéfice d'Arthur Leroux et d'Antonin Pauchet à hauteur de 40.000 BSPCE chacun.

Les BSPCE ainsi émis donnent droit à la souscription d'un nombre total de 100.000 actions ordinaires nouvelles moyennant un prix de souscription de 2,00€ par action. La période d'exercice est de 48 mois à compter de la date d'attribution, l'exercice est conditionné à l'atteinte par la société de plusieurs objectifs financiers pour les exercices 2024 et 2025.

Emission d'emprunts

Durant l'exercice écoulé, la Société a finalisé avec succès en mars 2024 un placement obligataire via la plateforme de financement participatif LITA.co, qui sélectionne des entreprises engagées pour la transition écologique et sociale, pour le montant maximum de la fourchette d'émission prévue, soit 2,3 M€.

c) Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France selon le Plan Comptable Général (règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG). Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- indépendance des exercices.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Les états financiers sont établis en euros.

D'une façon générale, les valeurs présentées sont arrondies à l'unité la plus proche ; par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter un écart non significatif par rapport au total reporté.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les principales méthodes retenues pour l'élaboration des comptes 2024 sont les suivantes :

a) Frais de développement

La Société immobilise ses frais de développement dans les conditions prévues par la réglementation comptable (article 212-3 du PCG et ANC 2014-03).

Soit dès lors qu'ils satisfont aux critères suivants :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Capacité de l'immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs probables.
- Existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou;
- Disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Fin 2024, les frais de développement engagés et activés par la société portent sur :

- le développement de la gamme ORC et de ses applicatifs, la miniaturisation et l'adaptation aux modes de transport,
- les compresseurs pour pile à combustible hydrogène,
- les pompes cryogéniques embarquées.

Les frais de développement sont enregistrés à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles et évalués sur la base des dépenses directes et indirectes engagées. Ces dépenses correspondent principalement aux salaires et charges patronales des ingénieurs et des techniciens ainsi qu'à des pièces de prototypage et d'essais.

Les frais de développement activés sont amortis de manière linéaire, dès lors que le produit en découlant est commercialisable, sur la durée attendue des retombées économiques des projets auxquels ils se rattachent. La durée d'amortissement est plafonnée à 5 ans.

b) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition (hors frais financiers).

Les amortissements sont linéaires et sont calculés selon leur durée d'utilisation :

- Logiciels : 3 ans

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (hors frais financiers) et à leur coût de revient pour les immobilisations créées par la société.

Les amortissements sont linéaires et sont calculés selon leur durée d'utilisation :

- Constructions : 20 ans
- Agencements et aménagements des constructions : 10 ans
- Installations techniques : 10 ans
- Matériels et outillages industriels : 5 à 10 ans
- Matériels de transport : 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans
- Matériels de bureau : 5 à 10 ans

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

d) Immobilisations financières

La valeur des titres de participation ainsi que des autres titres immobilisés est constituée du prix d'acquisition et des frais d'acquisitions afférents.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage pour l'entreprise. Cette dernière est déterminée, selon les caractéristiques propres à chaque participation, en fonction de l'actif net réestimé de la participation, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Les actions auto-détenues sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la juste valeur à la clôture.

Cette juste valeur est déterminée par l'Animateur (au titre d'un contrat de liquidité) sur la base de la valeur de marché de l'action Enogia.

e) Stocks

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont évalués par la méthode des coûts unitaires moyens pondérés.

Le stock constitué est composé :

- de pièces d'usures et de pièces de turbines standards pour lesquelles la constitution d'un stock se justifie du fait d'un coût d'approvisionnement unitaire décroissant avec les volumes achetés (usinage, fonderie, etc.),
- de pièces ORC nécessitant des délais d'approvisionnement long ainsi que bénéficiant de coûts d'approvisionnements unitaires décroissants grâce à l'effet volume, et
- de quelques composants de tuyauterie communs à différents modèles de la gamme.

Les stocks et encours sont, le cas échéant, dépréciés par voie de dépréciation pour tenir compte de leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice (utilité pour une ou plusieurs des nomenclatures liées à des machines commercialisées).

f) Crédances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas. Le taux de dépréciation varie en fonction de l'âge de la créance et de l'existence d'une procédure amiable ou collective.

g) Disponibilités

Les disponibilités sont comptabilisées à leur valeur nominale.

h) Capitaux propres

Les capitaux propres sont composés du capital social représentant la valeur nominale des actions, la prime d'émission, les résultats antérieurs mis en réserve ou en report à nouveau et les subventions d'investissement.

Pour les subventions d'investissement, la société applique l'article 312-1 du PCG selon lequel le montant des subventions d'investissement, lorsqu'il est inscrit dans les capitaux propres, est repris au compte de résultat selon les modalités qui suivent :

- La reprise de la subvention d'investissement qui finance une immobilisation amortissable s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.
- La reprise de la subvention d'investissement qui finance une immobilisation non amortissable est étalée sur le nombre d'années pendant lequel l'immobilisation est inaliénable aux termes du contrat. À défaut de clause d'inaliénabilité, le montant de la reprise de chaque exercice est égal au dixième du montant de la subvention.

Les subventions d'investissement sont enregistrées dans les comptes dès leur notification.

i) Provisions pour risques et charges

Les provisions constituées sont déterminées en fonction des risques connus ou probables à la clôture de l'exercice. Ces provisions sont réajustées chaque année en tenant compte de la meilleure estimation du risque à la date d'arrêté des comptes.

En cas de risque de perte à terminaison celle-ci est constatée en provision pour risques et charges.

j) Coûts d'émission d'obligations et d'emprunts

Les coûts d'émission d'obligations et d'emprunts sont comptabilisés en charges externes puis étalés sur la durée de l'emprunt ou de l'obligation.

k) Chiffre d'affaires

Les marges et le chiffre d'affaires sur les contrats à long terme sont enregistrés selon la méthode de l'avancement.

Les modules ORC vendus par la Société sont adaptés aux besoins spécifiques de chaque client et chaque projet. La quantité de chaleur disponible, la typologie et la température de la source de chaleur sont notamment considérées pour déterminer la puissance du module, les réglages de la turbomachine (type d'injecteur et de roue utilisés) et le type de pompe et d'échangeur utilisés.

Les contrats de vente prévoient des ventes fermes et définitives. Les conditions de fonctionnement de chaque machine sont contractuellement définies et la Société s'engage à réaliser des essais usines avant livraison, auxquels le client est convié. Chaque machine ainsi réglée possède un numéro de série unique. La substitution d'une machine par une autre de la même gamme de puissance est techniquement possible mais nécessite des aménagements techniques pour être utilisée dans de nouvelles configurations, comprenant notamment, outre

une vérification technique, la réalisation obligatoire d'un nouveau réglage turbomachines et d'éventuels remplacements des pompes et échangeurs.

Chaque module de la gamme de puissance : 20, 40, 100, 180kW, repose sur des nomenclatures et des socles standards de composants

Les budgets de coûts à terminaison sont ainsi élaborés sur la base (i) de nomenclatures chiffrées et de prix négociés pour les composants standards (ii) d'une estimation des temps homme fondée sur l'expérience et (iii) des devis obtenus par les commerciaux avec l'aide des ingénieurs du Bureau d'Etude concernant les éléments spécifiques des affaires.

Les coûts pris en compte tant pour l'élaboration du budget que pour la mesure de l'avancement ne sont que des coûts directs et ne comprennent aucune allocation indirecte notamment au titre des frais généraux.

La Société dispose d'une comptabilité analytique organisée pour permettre un suivi des coûts par affaires. Chaque demande d'achat (et sortie de stocks) est effectuée au titre d'une affaire, l'affaire étant suivie par le biais d'un code analytique. Le coût réel de la nomenclature est donc suivi en comptabilité analytique sur la base des affectations analytiques réalisées lors de la saisie des achats et consommations.

Concernant les temps homme, la Société dispose d'un outil de saisie des temps et d'une procédure associée. Les collaborateurs productifs saisissent leurs temps sur les affaires. Ces temps sont valorisés sur la base des salaires réels.

La Société commercialise également régulièrement des prestations. Pour ces études, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement comme pour les ventes de modules ORC. Les domaines concernés portent sur le design, le prototypage, les études de turbomachines qui relèvent directement des compétences métiers de la Société pour lesquelles cette dernière peut estimer les budgets de manière fiable.

Le suivi des dépenses engagées au titre de ces études (pièces et temps homme) est organisé en application des mêmes procédures et modalités que pour les autres types d'affaires (fabrication d'équipements).

L'avancement correspond à l'avancement par les coûts pour les contrats combinant des activités d'études et de réalisation.

Pour un contrat donné, il est mesuré par le rapport entre les coûts des travaux effectués à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat.

Si les données prévisionnelles font apparaître une perte à terminaison, cette dernière est provisionnée sous déduction de la perte déjà réalisée.

I) Résultat Exceptionnel

Les éléments inhabituels ou non récurrents sont inclus dans les charges et produits exceptionnels.

Cette rubrique enregistre également la quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles financent.

3. Compléments d'information relatifs au bilan

a) Actif immobilisé

(en milliers d'euros)	01/01/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	122	-	-	122
Couts de développement	10 100	2 020	0	12 120
- Immobilisations incorporelles en cours	1 578	2 020	-	3 598 ⁽¹⁾
- Autres immobilisations incorporelles	8 522	-	-	8 522
Immobilisations incorporelles	10 222	2 020	0	12 242
Installations techniques, matériels & outillages industriels	79	-	-	79
Autres immobilisations corporelles	1 146	77	-	1 223
Immobilisations corporelles	1 225	77	0	1 301
Titres de participation	124	21	-	145
Autres immobilisations financières	279	0	17	262
Immobilisations financières	403	21	17	407
Total général	11 849	2 118	17	13 950

⁽¹⁾ Dont coûts de développement : 3 598 K€

Les coûts de développement capitalisés correspondent à des projets en cours qui ne sont pas encore en phase d'amortissement. Ils s'inscrivent dans la stratégie de recherche et développement d'ENOGIA, structurée autour de deux axes technologiques complémentaires : les systèmes ORC et les turbomachines. La synergie entre ces deux domaines permet d'optimiser les ressources et d'accélérer l'innovation. Ces développements visent à réduire les coûts des machines ORC (Design to Cost), à améliorer leur performance via des bancs d'essais, et à intégrer des avancées en turbomachines, notamment pour les cycles thermodynamiques avancés comme le CO₂ supercritique.

(en milliers d'euros)		Coûts de développement			Subventions d'investissement associées	Part non financée
		Brut	Amort	Net	Net	Net
Compresseurs	Mis en exploitation	4 251	(981)	3 270	1 608	1 662
	Encours					
R&D amont turbomachines	Mis en exploitation	957	(487)	470	1 046	-
	Encours					576
ORC stationnaire	Mis en exploitation	3 984	(1 720)	2 264	1 135	1 129
	Encours					
ORC transport	Mis en exploitation	2 739	(2 015)	724	403	321
	Encours					
Autres	Mis en exploitation	189	(23)	166		166
	Encours					
TOTAL		12 120	(5 226)	6 894	4 192	2 703

Immobilisations financières

(en milliers d'euros)		31/12/2024	31/12/2023
		Total	Total
Titres de participation		129	124
Autres titres immobilisés		16	0
Actions auto détenues		12	67
Contrat de liquidité		37	11
Dépôts et cautionnements bancaire		213	201
Total		407	403

Le détail des titres de participation est indiqué dans la partie 5.a en page 20.

Contrat de liquidité CIC Market Solutions

La Société a confié à la société CIC Market Solutions l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu le 13 août 2021 avec mise en œuvre effective le même jour.

Dans le cadre de ce contrat, une somme de 200 K€ a été mise à la disposition de CIC Market Solutions par la Société.

Les mouvements sur l'exercice clos au 31 décembre 2024 des actions auto détenues peuvent être synthétisés comme suit (montants mentionnés en euros) :

Nombre de titres achetés	254 440
Valeur des titres achetés	469 080,77€

Prix unitaire moyen des titres achetés	1,84€
Nombre de titres vendus	269 221
Valeur des titres vendus origine	494 804,41€
Prix unitaire moyen des titres vendus	1,84€
Plus ou moins-value	25 723,64 €
Nombre de titres annulés	-
Nombre de titres au 31/12/2024	6 000
Valeur des titres à la clôture	11 580,00 €

Récapitulatif de la situation au 31/12/2024 :

Nombre d'actions auto détenues : 6 000

Valeur d'achat des actions auto détenues à la clôture : 12 K€

Fonds à la disposition de CIC Market Solutions pour l'animation du titre : 37 K€

Etat des amortissements

(en milliers d'euros)	01/01/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	83	39	-	122
Couts de développement	4 051	1 176	-	5 226
- Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles	4 051	1 176	-	5 226
Immobilisations incorporelles	4 134	1 214	-	5 348
Installations techniques, matériels & outillages industriels	88	29	-	117
Autres immobilisations corporelles	678	127	-	805
Immobilisations corporelles	766	156	-	922
Titres de participation	23	37	-	60
Autres immobilisations financières	31	1	-	32
Immobilisations financières	54	38	-	92
Total général	4 954	1 408	-	6 362

b) Stocks et dépréciation des stocks

Stocks

(en milliers d'euros)	31/12/2023	+	-	31/12/2024
Matières premières et stocks machines	715	52	652	115
Dépréciation	-	31	-	31
Valeur nette comptable	715	21	652	84

c) Crédances clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Crédances clients	1 104	888
Clients douteux ou litigieux	775	672
Clients factures à établir	6 939	3 485
Total	8 818	5 045

Les factures à établir correspondent au chiffre d'affaires à l'avancement non encore facturé à la clôture de l'exercice.

Le poste clients douteux ou litigieux est constitué de créances concernant des projets antérieurs à 2024.

Dépréciation des comptes clients

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
	Total	Total
Valeur nominale brute des clients	8 818	5 045
Dépréciation des comptes clients	(802)	(654)
Valeur nette comptable des comptes clients	8 016	4 391

Les créances présentant une antériorité > à 2 ans sont intégralement dépréciées.

d) Autres créances

Les autres créances sont principalement constituées de :

- Subventions à recevoir pour un montant de 1 978K€
- Crédits d'impôts (CIR et CII) pour un montant de 858K€
- Crédit de TVA pour un montant de 176K€
- Compte courant de l'entité VALTHERMIE pour un montant de 339 K€ (intégralement déprécié)

e) Echéance des créances

(en milliers d'euros)	Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
Crédances clients	8 818	8 818	0
Autres créances	3 506	3 506	0

f) Trésorerie

La trésorerie a évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Disponibilités	2 535	1 432
Trésorerie active	2 535	1 432
Concours bancaires	0	0
Trésorerie passive	0	0
Trésorerie nette	2 535	1 432

g) Comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variations
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	56	61	-8%
Charges constatées d'avance - FINANCIERES	-	-	-
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES	-	-	-
Frais d'émission d'emprunt à étaler	92	-	-
Comptes de régularisation	148	61	

h) Capital social

Le capital social s'élève à 628 753,20 € et se compose de 6 287 532 actions ordinaires de 0,10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

i) Capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Capital social	629	0	0	629
Réserve légale	13	0	0	13
Prime d'émission	5 977	0	0	5 977
Report à nouveau	0	(2 462)	0	(2 462)
Résultat de l'exercice	(2 462)	2 462	(965)	(965)
Subventions d'investissement	3 685	608	0	4 292
Total capitaux propres	7 841	5 750	(2 835)	7 484

Le déficit net comptable de l'exercice 2023, d'un montant de 2 462 K€, a été affecté en totalité en report à nouveau conformément à la décision de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 6 juin 2024 ayant approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

j) Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Provision pour risques	20	0	0	20
Provision pour charges	343	150	188 ¹	305
Total	363	150	188	325

¹dont reprise utilisée : 188k€

Les provisions pour risques et charges sont principalement constituées d'une provision pour charges représentant le loyer des locaux du site de Plombières pour l'année 2025 (135 k€) qui sont actuellement vacants ainsi que d'une provision pour remise en état d'un site projet pilote équipé d'un ORC d'ancienne génération (150 k€).

k) Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	Brut	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans ou n/d
Dettes financières	6 060	1 434	4 476	150
Dettes diverses	928	928	0	0
Total	6 989	2 362	4 476	150

Emprunt et dettes financières

L'évolution des emprunts et dettes financières se présente comme suit sur les exercices présentés :

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts, dettes et crédits à plus d'un an	3 763	3 915
Autres emprunts et dettes financières	928	77
Autres emprunts obligataires	2 297	0
Endettement financier	6 989	3 992

Il n'y a pas de covenants attachés aux emprunts souscrits par la Société.

Les autres emprunts correspondent à des outils de financement court terme BPI (Avance + préfinancement, préfinancement export)

Les autres emprunts obligataires correspondent à un placement obligataire via la plateforme de financement participatif LITA.co (décris dans les évènements significatifs de la période).

I) Echéance des dettes d'exploitation

L'ensemble des dettes d'exploitation de la Société est à échéance à moins d'un an et se présente comme suit (en euros) :

En milliers d'euros	Brut	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes fournisseurs	2 340	2 340	0	0
Dettes fiscales et sociales	1 035	1 035	0	0

m) Détails des charges à payer

(en milliers d'euros)	31/12/2024
FNP	270
Congés payés	160

Charges sur congés payés	64
Primes commerciaux	37
Charges sur primes à payer	8
Total	539

n) Produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Variations
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	644	444	45%
Produits constatés d'avance - FINANCIERS	-	-	-
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS	-	-	-
Produits constatés d'avance - TOTAL	644	444	45%

Le chiffre d'affaires étant comptabilisé à l'avancement, les revenus enregistrés avant la réalisation effective de la prestation ou de la livraison du bien sont comptabilisés en produits constatés d'avance.

o) Etat des dépréciations

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Provision dépréciation clients	654	148	-	802
Provision dépréciation stock	-	31	-	31
Provision dépréciation compte courant	336	3	-	339
Total	990	182	0	1 172

4. Compléments d'information relatif au compte de résultat

a) Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de produits finis	6 551	4 314
Ventes de marchandises	0	0
Prestations de services	1464	760
Produits des activités annexes	0	0
Chiffres d'affaires	8 016	5 074

Le chiffre d'affaires 2024 s'élève à 8 016 k€, dont 6372 k€ réalisés à l'export. Le chiffre d'affaires 2023 était de 5 074 k€, dont 4 217 k€ réalisés à l'export.

b) Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Production stockée	0	0
Production immobilisée	2 020	2 024
Subventions d'exploitation	46	63
Reprises de provisions	9	419
Transferts de charges	14	27
Autres produits	120	187
Autres produits d'exploitation	2 209	2 720

La production immobilisée 2024 correspond aux coûts activés en lien avec divers projets de développement pour 2 020 K€, dont :

- 1 300 K€ de frais de développement dans le domaine de l'ORC dans le cadre des programmes Design to Cost principalement et
- 720 K€ pour des développements de turbomachines spécifiques ;

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 46 K€ et correspondent aux aides accordées par des organismes publics pour l'embauche de contrats apprentissage et de professionnalisation.

c) Charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	31 12 2024	31 12 2023
	Total	Total
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock	600	360
Autres achats et charges externes	5 496	4 878
Impôts, taxes et versements assimilés	43	46
Charges de personnel	3 355	3 406
Autres charges d'exploitation	206	162
Dotations aux amortissements et provisions	1 738	1 720
Total Charges d'exploitation	11 438	10 571

Les autres achats et charges externes

	31 12 2024	31 12 2023
(en milliers d'euros)	Total	Total
Prestations de services	776	1 328
Achats de matériels	3 400	2 595
Prime d'assurance	52	32
Sous-traitance	18	7
Loyers	312	348
Honoraires	195	157
Frais de transport	142	21
Frais de déplacement	416	297
Services bancaires	41	28
Autres achats divers	144	64
Autres charges externes	5 496	4 878

d) Résultat financier

	31 12 2024	31 12 2023
(en milliers d'euros)	Total	Total
Reprises de provisions	18	64
Autres produits financiers	-	-
Total des produits financiers	18	64
Dotations aux provisions	38	54
Intérêts et charges assimilées	301	146
Autres charges financières	-	-
Total des charges financières	339	199
Résultat financier	(322)	(135)

Les charges financières se composent principalement d'intérêts sur emprunts bancaires et obligataires pour un montant de 301K€.

e) Résultat exceptionnel

	31 12 2024	31 12 2023
(en milliers d'euros)	Total	Total
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	203	101
Produits sur exercices antérieurs	0	0
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	399	494
Total des produits exceptionnels	602	595
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	542	311
Charges sur exercices antérieurs	0	5
Dotations aux provisions	0	314
Total des charges exceptionnelles	542	630
Résultat exceptionnel	61	(35)

Les charges exceptionnelles sont principalement constituées de charges de pénalité de marché (151 k€) de charges de loyers correspondant au site de Plombières vacant (190 k€).

f) Impôt sur les sociétés

	31 12 2024	31 12 2023
(en milliers d'euros)	Total	Total
Charge / (produit) d'impôt exigible	(509)	(486)
Charge / (produit) d'impôt	(509)	(486)

La Société est fiscalement déficitaire sur l'exercice 2024. La Société a enregistré un produit de 285k€ au titre du crédit impôt recherche 2024 et un produit de 120k€ au titre du crédit impôt innovation 2024 et un produit complémentaire de 105k€ au titre du CIR / CII 2023.

Les déficits reportables s'élèvent à 15 886 K€ au 31/12/2024.

5. Autres informations

a) Filiales et participations

Société	Capital social en euros	Capitaux propres autres que le capital	Nombre de part détenues	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés (euros)	Caution et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice (euros)
CRYO NEXT	100 000	0	100 000	100%	44 995	7 808	NEANT	NEANT	66 000
VALTHERMIE	1 000	0	1 000	100%	22 880	0	NEANT	NEANT	0
ENOGLIA ASSETS BIOGAS	10 000	0	6 000	60%	6 000	6 000	NEANT	NANT	0
ENOGLIA ASSETS INDUSTRY	100 000	0	55 000	55%	55 000	55 000	NEANT	NEANT	0

b) Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre de l'année 2024, les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 69 292 € HT.

c) Engagements financiers

1. Vente de pièce de rechange avec engagement de reprise

Il s'agit d'un engagement financier dans le cadre d'un contrat commercial. La société s'engage à l'issue du contrat de maintenance à reprendre le stock de pièces de rechange à leur valeur d'achat, sauf si le client souhaite conserver tout ou une partie de ce stock.

Montant contractuel : 68K€ au 31 décembre 2024.

2. Contrat de prêt CIC 164017 – 2022 :

Prêt garanti par un nantissement de troisième rang sur un fonds de commerce de prestations de conseil en énergétique (Montant de l'emprunt à l'origine 500 K€ ; montant restant à rembourser au 31/12/2024 : 259 K€ ; Date de fin d'échéance de la garantie : 05/12/2026).

3. Contrat de prêt CEPAC 164020 – 2024 :

Prêt garanti par un nantissement de quatrième rang sur un fonds de commerce de conception, fabrication et vente (Montant de l'emprunt à l'origine 300 K€ ; montant restant à rembourser au 31/12/2024 : 294 K€ ; Date de fin d'échéance de la garantie : 05/11/2028).

4. Contrat de prêt CAAP 164021 – 2024 :

Prêt garanti par un nantissement de premier rang sur un fonds de commerce de conception, assemblage, commercialisation et installation d'unités de production d'énergie (Montant de l'emprunt à l'origine 300 K€ ; montant restant à rembourser au 31/12/2024 : 289 K€ ; Date de fin d'échéance de la garantie : 10/10/2028).

d) Effectifs

	Effectif en fin d'exercice	Effectif moyen
Cadres	33	33,16
Non Cadres	18	21,08

e) Indemnités de fin de carrière

Compte tenu de l'âge moyen de l'effectif de la Société, les indemnités de fin de carrière ne représentent pas un montant significatif. Cette dernière ne fait donc pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes de la société.

f) Transactions avec les parties liées

Aucune transaction avec des parties liées n'ont été conclues au cours de l'exercice.

g) Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

Par décisions en date du 28 juillet 2023, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 9 juin 2023, a procédé à l'émission de 150.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») au bénéfice de Eric Blanc-Garin et Yazid Sabeg, à hauteur de 75.000 BSPCE chacun. Les BSPCE ainsi émis donnent droit à la souscription d'un nombre total de 150.000 actions ordinaires nouvelles moyennant un prix de souscription de 2,00€ par action. La période d'exercice est de 48 mois à compter de la date d'attribution.

Au cours de l'exercice 2024, ces BSPCE n'ont pas été exercés et n'ont donc pas donné lieu à l'émission d'actions ordinaires nouvelles.

En outre, le Conseil d'administration en date du 26 mars 2024 a procédé, en application de la délégation de compétence octroyée par l'Assemblée générale du 9 juin 2023, à l'émission de 100.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») au bénéfice de certains salariés cadres de la société, à hauteur de 10.000 BSPCE chacun et au bénéfice d'Arthur Leroux et d'Antonin Pauchet à hauteur de 40.000 BSPCE chacun.

Les BSPCE ainsi émis donnent droit à la souscription d'un nombre total de 100.000 actions ordinaires nouvelles moyennant un prix de souscription de 2,00€ par action. La période d'exercice est de 48 mois à compter de la date d'attribution, l'exercice est conditionné à l'atteinte par la société de plusieurs objectifs financiers pour les exercices 2024 et 2025.

Les objectifs fixés pour 2024 ont été intégralement atteints donnant droit, pour les bénéficiaires, à l'exercice d'une première tranche de 50.000 BSPCE.

Au cours de l'exercice 2024, ces BSPCE n'ont pas été exercés et n'ont donc pas donné lieu à l'émission d'actions ordinaires nouvelles.